

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025/067

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BONSON (Loire) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEVILLE, Maire.
En exercice : 27
Présents : 19
Votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 12 septembre 2025

OBJET :

AFFAIRES GÉNÉRALES

**Modification de la
durée des locations des
salles du Renouveau et
Marcel POUILLON**

PRESENTS : Mmes et MM : Thierry DEVILLE - Marcel GIACOMEL - Marie-Catherine GOIRAN - Christine PAQUIS - Joseph DEVILLE - Marc LANIEL - Daniel VINEIS - Christine BERTIN - Sylvette DELORME - Dominique PAUTY - Laurent BRUNON - Sandrine NOIRIE - Corine BERGON - Grégory CROIZAT - Cédric CHAVAREN - Marie-José SAULODES - François GILBERTAS - Hervé BRU - Elisabeth PONOMAREFF.

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. Nathan ALBOUTY donne pouvoir à Mme Sandrine NOIRIE, M. André BRANDMEYER donne pouvoir à M. Thierry DEVILLE, M. Jacques DONATO donne pourvoir à Mme Christine PAQUIS, Madame Odile LAROCHE-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Dominique PAUTY, Mme Evelyne FAURE donne pouvoir à Mme Christine BERTIN, Mme Marilyn PLESSIS donne pouvoir à Mme Marie-Catherine GOIRAN, M. Arnaud JAYOL donne pouvoir à M. Marcel GIACOMEL Mme Nicole GIRAUD donne pouvoir à Mme Sylvette DELORME.

Secrétaire de séance : Madame Christine BERTIN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire pris dans le sein du conseil. Madame Christine BERTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

*Certifié
exécutoire par
le Maire :*

Il s'agit uniquement de modifier la durée des locations des salles du Renouveau et Marcel POUILLON du vendredi après-midi (état des lieux d'entrée) au lundi matin (état des lieux de sortie), sans modifier les tarifs de location. Par nécessité de services, les états de lieux ne peuvent être réalisés que les vendredis et les lundis pour les locations du week-end.

*Reçu en Sous
Préfecture le :*

23 Sept 2025.

- D'approuver la location des salles du Renouveau et Marcel POUILLON du vendredi après-midi (au moment de l'état des lieux d'entrée) au lundi matin (au moment de l'état des lieux de sortie) sans modification de tarifs (pour mémoire : Renouveau : 220 € et Marcel POUILLON : 350 €).

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, par 24 voix « POUR », 2 voix « CONTRE » (Mme Marie-José SAULODES et M. Hervé BRU^o et 1 « ABSTENTION » (M. François GILBERTAS),

- **APPROUVE** la location des salles du Renouveau et Marcel POUILLON du vendredi après-midi (au moment de l'état des lieux d'entrée) au lundi matin (au moment de l'état des lieux de sortie) sans modification de tarifs (pour mémoire : Renouveau : 220 € et Marcel POUILLON : 350 €).

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
COPIE CERTIFIEE CONFORME**

**La secrétaire de séance,
Christine BERTIN**



**Le Maire,
Thierry DEVILLE.**

